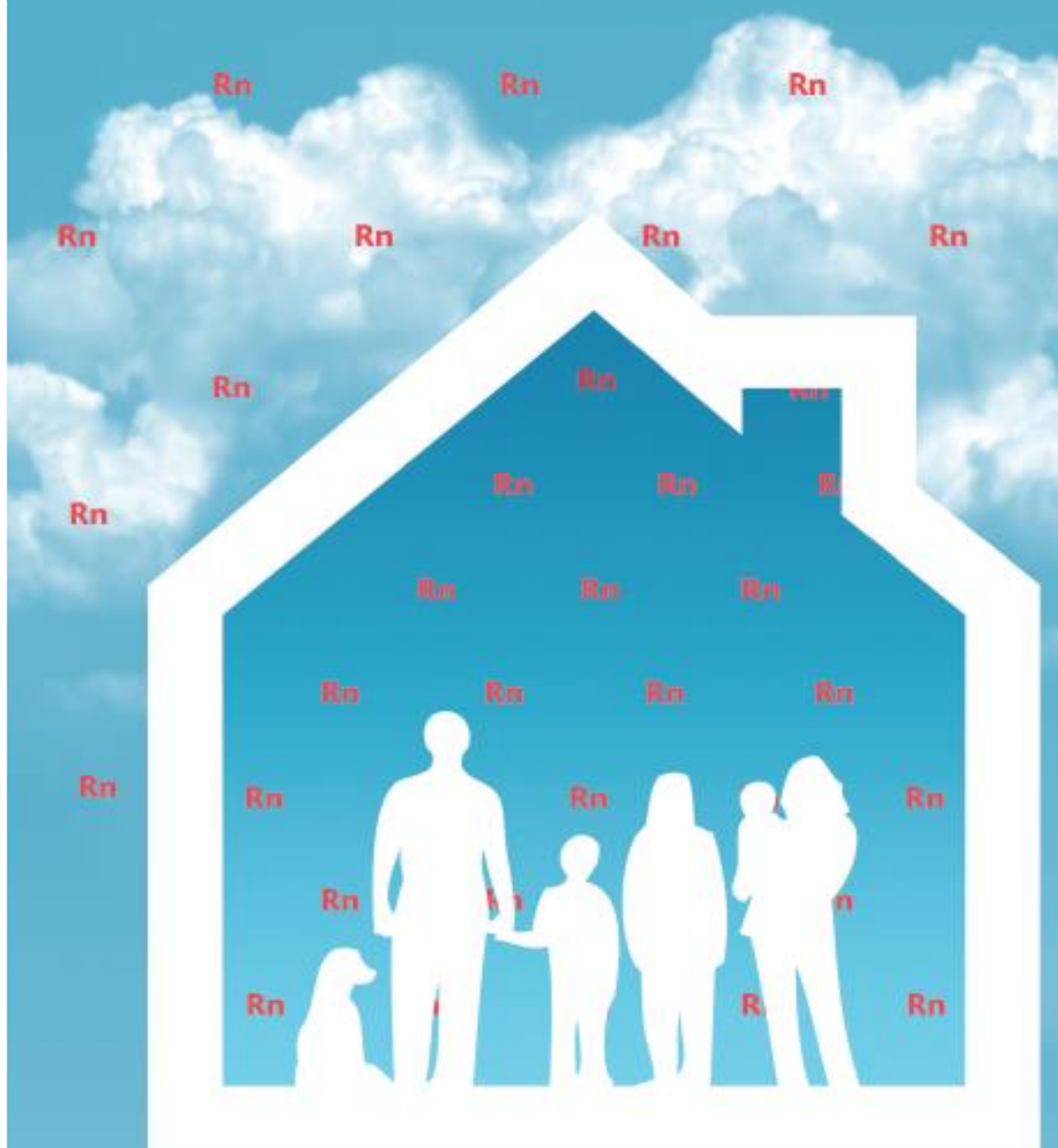


DU RADON DANS VOTRE MAISON ?

Prenez soin de votre santé
et de celle de votre famille !



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif inodore, incolore naturellement présent dans le sol et les roches.

Le radon peut s'infiltrer chez vous par : les fissures, les joints, le vide sanitaire ou la cave, les passages de canalisations,...

Dans les habitations, il peut atteindre des concentrations élevées et présenter, à long terme, un risque pour la santé.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon après le tabac et avant l'amiante.



→ Le radon présente peu de risque dans l'air extérieur car il y est très dilué

→ Il peut cependant s'accumuler dans les espaces clos et mal ventilés des habitations

→ Des solutions simples et peu onéreuses peuvent améliorer la situation dans votre logement

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

C'est le moment de mesurer le radon. Selon les résultats, vous pourrez dans le cadre de votre projet, adapter vos travaux pour réduire les concentrations de radon chez vous à un moindre coût en les intégrant à votre projet de rénovation énergétique.



Une mesure gratuite !

Dans le cadre du Contrat Local de Santé du Pays Vesoul - Val de Saône et avec le soutien des partenaires de la Démarche Pluraliste Radon en Bourgogne-Franche-Comté, des kits de dépistage sont mis à votre disposition.

Il vous suffira de suivre les indications de mise en œuvre fournies dans le kit pour obtenir les résultats de la mesure dans votre domicile.

Mesurer le radon chez soi ?

Quand ?

En période hivernale : entre octobre et avril.

Combien de temps ?

Le dosimètre est mis en place pendant au moins 2 mois.

Comment ?

Disposer le dosimètre dans une pièce occupée plus d'une heure par jour au niveau habité le plus bas : salon, chambre, séjour.

Suite à votre demande

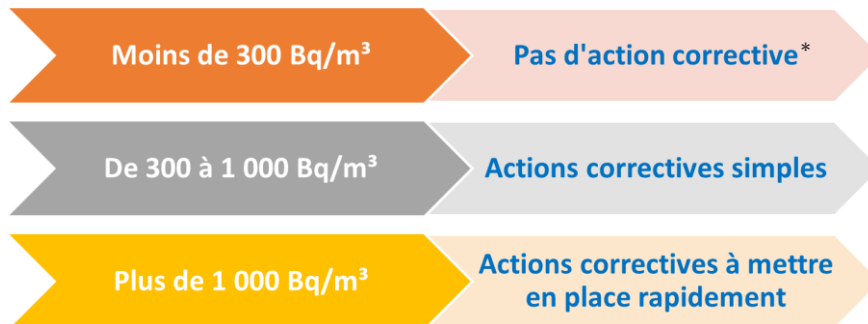
Un kit contenant 1 dosimètre vous sera adressé gratuitement par courrier, accompagné des instructions nécessaires à la bonne réalisation de votre mesure.

Et après la mesure ?

Communication des résultats

Un courrier personnalisé vous sera adressé accompagné de premières recommandations.

Quelles valeurs de référence ?



**Néanmoins, la concentration en radon peut toujours être diminuée*

Un dispositif d'accompagnement

Une réunion de restitution générale sera tenue pour présenter la synthèse de la campagne. Des ateliers techniques, encadrés par des spécialistes du bâtiment, seront organisés pour proposer aux volontaires des solutions techniques adaptées à leur cas particulier.

Le calendrier



Inscrivez-vous facilement
par mail à : santeco.pvvs@vesoul.fr

Pays Vesoul-Val de Saône

• Siège social : 6, rue de la Mutualité • BP 70452 • 70007 VESOUL
• Bureaux : Mairie de Vesoul • 58 rue Paul Morel • aile droite, 2^o étage

☎ 03 63 37 91 31 • www.pays-vesoulvaldesaone.fr • [f](https://www.facebook.com/pays.vesoulvaldesaone) pays.vesoulvaldesaone



*Il vous suffira de suivre
les indications de mise
en œuvre fournies dans
le kit pour obtenir les
résultats de la mesure
dans votre domicile.*

Pour en savoir plus sur le radon

www.asn.fr

www.cepn.asso.fr

www.cerema.fr

www.jurad-bat.net

www.irsn.fr

www.pole-energie-bfc.fr

www.radon-qai-fcomte.fr



Pour en savoir plus sur les travaux de rénovation

ADERA - Espace INFO -> ÉNERGIE

03 84 92 15 29 / infoenergie@adera.asso.fr



CEPN

